

Brevets logiciels : 1ère victime?

Soumis par WebMaster
18-03-2005

En allant sur le site officiel de MPlayer, on constate que ce lecteur multimédia libre et gratuit va subir les contres coups de la loi sur les brevets logiciels.

En effet, il violerait bon nombre de brevets, déjà déposés par les grandes multi-nationales.

Quand on sait que la plupart des formats de compression ont des bases plus ou moins communes, le brevet de l'un d'eux n'a pas vraiment de sens, car c'est seulement l'amélioration d'un précédent algorithme existant déjà.

C'est, de plus, très rageant quand l'on sait que les offices de brevets ne peuvent vérifier tout les dépôts, comme par exemple le brevet déposé par Micro\$oft en 2002, concernant les bureaux virtuels ... provenant du monde Unix depuis 1995 (la documentation envoyé par M\$ présenterait même des écrans GNOME et KDE ...)

Ca fait peur pour la suite.